

ORGANISATION M

Dans le secteur des services, nous sommes préoccupés par le fait que les négociations sur le mouvement des personnes physiques qui ont pris fin en juillet 1995 n'ont pas donné de résultats vraiment utiles de notre point de vue. Dans de nombreux cas, le mouvement des personnes physiques a été lié à la présence commerciale. Quand les engagements ont été pris indépendamment de la présence commerciale, certaines conditions, comme le critère des besoins économiques, ont été imposées, réduisant ainsi fortement la valeur de ces engagements. Il n'est pas exagéré de dire que, dans certains cas, l'accès pour les personnes qualifiées en provenance d'Inde est devenu plus restrictif ces deux dernières années. C'est là une question que nous comptons approfondir.

L'Accord sur l'agriculture a été conçu pour améliorer les échanges mondiaux, permettre un relèvement des prix des produits agricoles et assurer un niveau de vie plus élevé aux agriculteurs. Le fait qu'un grand nombre de pays développés maintiennent de fortes subventions intérieures reste pour nous un sujet de préoccupation. Les voix qui s'élèvent pour demander

des biens et services produits dans d'autres. Dans aucun pays, le commerce ne devrait empiéter sur le système de production en soi. Toute tentative de l'OMC de sortir du cadre légitime du commerce pour s'occuper des systèmes de production nationaux engendrera de graves problèmes et soulèvera des questions de fond quant à sa compétence et à sa crédibilité. Nous sommes fermement convaincus que l'OMC ne devrait pas s'écarter de son domaine d'action, qui est le commerce.

J'en viens maintenant à la proposition relative à l'ouverture à l

qui ont été faites n'ont pas d'incidence sur l'octroi de l'accès aux marchés. Je souhaiterais traiter cette question uniquement dans la perspective d'arriver à un accord de procédure assurant la transparence. J'aimerais connaître l'avis des autres délégations sur ce sujet. En ce qui concerne la question de la facilitation du commerce, nous pensons là aussi que le concept est bon. Toutefois, nous aimerions que certains aspects de la proposition soient clarifiés.

Un grand nombre de pays s'opposent à l'introduction des droits et intérêts fondamentaux des travailleurs, également appelés "normes de travail fondamentales", dans le futur programme de travail de l'OMC. L'Inde a signé et applique depuis longtemps les conventions de